

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE VALCOURT

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2024

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VALCOURT, TENUE LE MARDI 2 JUILLET 2024 :

LA SÉANCE EST SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR

Pierre Tétrault MAIRE

Les conseillers et les conseillères présent(e)s :

Marie-Claire Tétrault, siège no 1
Vicky Bombardier, siège 2
Daniel Lacroix, siège no 3
Dany Boyer, siège no 4
Dany St-Amant, siège 5
Julien Bussièrès, siège 6

Sont également présentes : Me Karine Boucher, directrice générale
Me Julie Waite, greffière

ORDRE DU JOUR

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 2.1 Séance ordinaire du 3 juin 2024
- 3. ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER**
- 4. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 5. CORRESPONDANCE**
 - 5.1 Correspondance reçue au cours du mois de juin 2024
- 6. COMPTE-RENDU**
 - 6.1 COMPTE-RENDU
- 7. URBANISME**
 - 7.1 DÉROGATION MINEURE – 900, RUE MONTCALM – CONTENEUR COMME BÂTIMENT ACCESSOIRE AVEC DES MATÉRIAUX NON AUTORISÉS
 - 7.2 PIIA BOISÉ DU RUISSEAU – 1012, RUE BISSONNETTE – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE ISOLÉ DE TYPE GARAGE
 - 7.3 PIIA BOISÉ DU RUISSEAU – 1130, RUE DENIS-V.-ALLAIRE – CONSTRUCTION D'UNE HABITATION UNIFAMILIALE ISOLÉE AVEC GARAGE RATTACHÉ
- 8. ADMINISTRATION**
 - 8.1 CONGRÈS ANNUEL DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS - INSCRIPTIONS DE MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL
 - 8.2 CONCLUSION D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ CIVILE - AUTORISATION DE SIGNATURE

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

- 8.3 AVIS DE MOTION – PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 653-2 MODIFIANT LES RÈGLEMENTS 653 ET 653-1 CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAXES ET COMPENSATION POUR L'ANNÉE 2024
- 8.4 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DU VAL-SAINT-FRANÇOIS – APPROBATION DU BUDGET RÉVISÉ 2024
- 8.5 DEMANDE DE PROLONGATION DE DÉLAIS POUR CONSTRUCTION - LOT 6 529 405
- 8.6 APPEL D'OFFRES # 2024-TRÉ-01 – SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA VÉRIFICATION DES ÉTATS FINANCIERS 2024-2025-2026 – OCTROI DE CONTRAT
- 8.7 DEMANDE D'AUTORISATION D'UTILISER UN STATIONNEMENT MUNICIPAL – ÉCOLE DE L'ODYSSÉE
- 9. DEMANDE AU CONSEIL ET DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE**
- 9.1 DEMANDE D'APPUI - PROJET INTERGÉNÉRATIONNEL D'AUTO-PORTRAITS - VALCOURT 2030
- 9.2 INVITATION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE - SOUPER
- 9.3 FABRICATION DE DEUX FIGURINES D'HALLOWEEN - OCTROI DE CONTRAT
- 9.4 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - CLUB DE CHEERLEADING LYNX DE VALCOURT
- 9.5 DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE – COMITÉ CULTUREL DU GRAND VALCOURT
- 10. LOISIRS**
- 10.1 EMBAUCHE DU PERSONNEL TEMPORAIRE - CAMP DE JOUR - SAISON ESTIVALE 2024
- 11. TRAVAUX PUBLICS, ENVIRONNEMENT ET GESTION DES EAUX**
- 11.1 ACHAT DE MOBILIER - JEUX D'EAUX - OCTROI DE CONTRAT
- 11.2 VALIDATION 2024 - DÉBITMÈTRES DES SECTEURS RÉGIONAL ET MUNICIPAL - OCTROI DE CONTRAT
- 11.3 SURPRESSEUR DES ÉRABLES - PLAN-CONCEPT ET ÉVALUATION D'AVANT-PROJET - OCTROI DE MANDAT
- 11.4 CERTIFICAT DE PAIEMENT NO.14 - AGRANDISSEMENT DE L'USINE D'EAU POTABLE DU LAC BOWKER
- 11.5 MISE AUX NORMES DU SOUS-SOL - BÂTIMENT DE LA MAISON DES JEUNES - OCTROI DE CONTRAT
- 11.6 AJOUT DE PANNEAUX DE SIGNALISATION ROUTIÈRE « STATIONNEMENT INTERDIT » - RUE DESRANLEAU
- 11.7 NOMINATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL ET D'UNE REMPLAÇANTE - COMITÉ DE VERDISSEMENT DE VALCOURT 2030
- 11.8 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS - CONTRÔLE QUALIFICATIF DES MATÉRIAUX ET SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE - RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX DES RUES BELLERIVE ET BERNIER
- 12. AFFAIRES DIVERSES**
- 13. VARIA**
- 14. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

208-24-07-02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que modifié, en retirant le point 8.5 : Demande de prolongation de délais pour construction – Lot 6 529 405, en ajoutant le point 13.1 Demande d'appui - projet bordalo à l'odyssée - résidences en exploration et développement artistique (REDA) et le point 13.2 - Embauche d'un concierge temporaire - Saison estivale 2024.

ADOPTÉE

209-24-07-02 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2024

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 3 juin 2024, au moins vingt-quatre (24) heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2024 soit adopté.

ADOPTÉE

210-24-07-02 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER

SUR PROPOSITION FAITE PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la liste des comptes à payer au 27 juin 2024 soit adoptée;

QUE le trésorier soit autorisé à émettre en conséquence les chèques de la Ville de Valcourt, tel que présenté en Annexe « A » totalisant la somme de 261 664,20 \$: deux cent soixante et un mille six cent soixante-quatre dollars et vingt sous.

Certificat de disponibilité de crédits

Gerson Saenz, trésorier

3 juillet 2024

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

211-24-07-02

CORRESPONDANCE

Madame la Directrice générale présente la correspondance du mois de juin 2024.

Une liste de toute la correspondance reçue est transmise en annexe aux membres du Conseil municipal.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte la liste des correspondances, telle que proposée.

ADOPTÉE

COMPTE-RENDU

Les membres du Conseil municipal font leur compte-rendu respectif.

212-24-07-02

Note de la séance :

Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur la demande de dérogation mineure, monsieur le maire invite les personnes intéressées à faire connaître leurs commentaires.

DÉROGATION MINEURE – 900, RUE MONTCALM – CONTENEUR COMME BÂTIMENT ACCESSOIRE AVEC DES MATÉRIAUX NON AUTORISÉS

ATTENDU QUE les requérants souhaitent une dérogation mineure concernant les lots 1 825 608, 1 825 595 et 1 825 592 du cadastre de Québec, sis au 900, rue Montcalm, dans la zone P-2;

ATTENDU QUE les requérants proposent l'implantation d'un conteneur en cour arrière comme bâtiment accessoire isolé de type remise. Le conteneur serait recouvert de contreplaqué sur une façade afin d'y ériger un mur d'escalade en continuité avec le projet existant;

ATTENDU QUE l'installation d'un conteneur comme bâtiment accessoire n'est pas conforme au règlement de zonage;

ATTENDU QUE les revêtements extérieurs proposés sont du contreplaqué sur la façade latérale gauche et de la tôle non émaillée en usine et ne sont pas conformes au règlement de zonage;

ATTENDU QUE la dérogation mineure porte sur les demandes suivantes :
Autoriser l'utilisation d'un conteneur comme nouveau bâtiment accessoire, alors que le règlement prévoit qu'un conteneur ne peut être utilisé comme partie de bâtiment;
Autoriser que les revêtements du nouveau bâtiment accessoire soient composés de panneaux de contreplaqués et de tôle non émaillée en usine, alors que le règlement prévoit que les matériaux de contreplaqués et de tôle non émaillée en usine sont prohibés pour les murs de toute construction;

ATTENDU QUE le projet respecte les autres normes du règlement de zonage;

ATTENDU QUE la demande est conforme au plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE l'objet de la demande n'est pas situé dans une zone soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité civile;

ATTENDU QUE la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREAU, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal approuve la dérogation mineure suivante :

- Autoriser l'utilisation d'un conteneur comme nouveau bâtiment accessoire, alors que le règlement prévoit qu'un conteneur ne peut être utilisé comme partie de bâtiment;
- Autoriser que les revêtements du nouveau bâtiment accessoire soient composés de panneaux de contreplaqués et de tôle non émaillée en usine, alors que le règlement prévoit que les matériaux de contreplaqués et de tôle non émaillée en usine sont prohibés pour les murs de toute construction;

QUE le Conseil municipal émet des conditions pour limiter l'impact visuel et sécuritaire de la dérogation mineure :

- Limiter au maximum la visibilité de la tôle du conteneur par un revêtement de bois similaire au bâtiment accessoire existant adjacent tout en ne contraignant pas l'utilisation du conteneur, pour ce faire, la réalisation de peinture artistique sur les portes du conteneur et sur le contreplaqué devra être effectuée pour réduire l'impact visuel;
- Ériger une toiture monopente (1 versant) en contrainte avec le mur d'escalade pour limiter l'accessibilité au toit du conteneur.

ADOPTÉE

213-24-07-02

PIIA BOISÉ DU RUISSEAU – 1012, RUE BISSONNETTE – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE ISOLÉ DE TYPE GARAGE

ATTENDU QUE les requérants souhaitent construire un bâtiment accessoire isolé, sur le lot actuel 6 540 150, à l'adresse civique 1012, rue Bissonnette, situé dans la zone R-10, assujetti au PIIA;

ATTENDU QUE l'implantation proposée serait en cours latérale gauche et arrière;

ATTENDU QUE le bâtiment projeté a une superficie d'environ 17,86 mètres carrés (3,66 m x 4,88 m), étant sur un niveau;

ATTENDU QUE les revêtements proposés s'harmonisent avec le bâtiment principal, par l'installation d'un revêtement de bois d'ingénierie de marque St-Laurent, de modèle V-joint, couleur blanc et noir, ainsi que d'un revêtement de bois d'ingénierie de marque St-Laurent, de modèle planche à baguette, couleur noire;

ATTENDU QUE le plan propose une toiture à un versant (pente 2.5:12). La toiture sera recouverte de bardeaux d'asphalte de couleur noire;

ATTENDU QUE la façade avant propose une porte de garage, ainsi qu'une porte simple et une fenêtre sur la façade latérale droite;

ATTENDU QUE la demande est conforme au règlement de zonage;

ATTENDU QUE la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREAU, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal approuve les plans pour la construction d'un bâtiment accessoire isolé de type garage, selon les critères du PIIA.

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

214-24-07-02

PIIA BOISÉ DU RUISSEAU – 1130, RUE DENIS-V.-ALLAIRE – CONSTRUCTION D'UNE HABITATION UNIFAMILIALE ISOLÉE AVEC GARAGE RATTACHÉ

ATTENDU QUE les requérants souhaitent construire une habitation unifamiliale isolée avec garage rattaché, sur le lot actuel 6 529 403 à l'adresse civique 1130, rue Denis-V.-Allaire, situé dans la zone R-9, assujéti au PIIA;

ATTENDU QUE l'implantation proposée de la façade principale serait localisée sur la rue Denis-V.-Allaire et laisserait approximativement une cour avant semblable aux immeubles environnants;

ATTENDU QUE les plans proposent une habitation unifamiliale isolée de deux étages, comprenant un logement principal (avec sous-sol). La superficie au sol du bâtiment principal projeté est d'environ 1 449,2 pieds carrés (134,64 m²).

ATTENDU QUE les revêtements extérieurs de l'habitation seront composés d'un revêtement d'ingénierie de marque Maibec CanExel, de modèle Ced R-Vue, orientation horizontale, de couleur blanche, ainsi qu'un revêtement d'ingénierie de marque Maibec CanExel, de modèle Board and Batten, orientation verticale, de couleur blanche. Les éléments décoratifs en bois seront de couleur brune Muskoka, puis les cadres de portes et fenêtres seront de couleur noire avec des fascias, solins de couronnement, coins de finition de revêtement, etc. de couleur blanche;

ATTENDU QUE le plan propose une toiture principale à deux versants (pente 6 :12). La toiture sera recouverte de bardeaux d'asphalte de couleur noire;

ATTENDU QUE le bâtiment aura une fenestration sur les quatre façades, un perron à l'avant ainsi qu'un balcon à l'arrière;

ATTENDU QUE la demande est conforme au règlement de zonage;

ATTENDU QUE la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal approuve les plans pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée avec garage rattaché, selon les critères du PIIA;

QUE le Conseil municipal exige le versement d'un dépôt de garantie d'un montant de deux cents dollars (200,00\$), remboursable lorsque les éléments du plan d'implantation et d'intégration architecturale auront été réalisés entièrement et en conformité avec les dispositions de la réglementation municipale de la Ville de Valcourt au moment de la délivrance du permis.

ADOPTÉE

215-24-07-02

CONGRÈS ANNUEL DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS - INSCRIPTIONS DE MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

ATTENDU QUE le congrès 2024 de la Fédération québécoise des municipalités se tiendra du 26 au 28 septembre 2024;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter l'inscription des élus suivants au congrès 2024 de la Fédération québécoise des municipalités :

Madame Marie-Claire Tétreault, conseillère
Madame Vicky Bombardier, conseillère
Monsieur Julien Bussièrès, conseiller

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

QUE les frais d'inscription de 1 100 \$, plus les taxes applicables, soient payés par la Ville ainsi que tous les frais inhérents à ce congrès dont notamment l'hébergement, les repas et le kilométrage sur présentation des pièces justificatives;

QUE les frais d'inscription de monsieur le maire Pierre Tétrault soient payés par la MRC du Val-Saint-François et les autres frais inhérents à ce congrès dont notamment l'hébergement, les repas et le kilométrage soient payés par la Ville sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE

216-24-07-02

CONCLUSION D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ CIVILE - AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile, la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre précise les moyens minimaux que les municipalités doivent mettre en place;

ATTENDU QU'il peut être difficile pour les municipalités de trouver suffisamment de ressources humaines et matérielles pour répondre à un sinistre important;

ATTENDU QU'il est primordial de pouvoir compter sur l'ensemble des municipalités pour répondre à un sinistre et faire le partage des ressources humaines et matérielles dans un tel cas et lorsque requis;

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt souhaite se prévaloir des articles 468 de la Loi sur les cités et villes pour conclure une entente intermunicipale en matière de sécurité civile;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise la conclusion d'une entente intermunicipale en matière de sécurité civile avec les Municipalités de Bonsecours, Canton de Valcourt, Lawrenceville, Maricourt, Racine et Sainte-Anne-de-la-Rochelle;

QUE soit autorisés le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale, ou en son absence la greffière, à signer ladite entente;

QUE cette entente soit annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si elle était ici au long reproduite.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION – PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 653-2 MODIFIANT LES RÈGLEMENTS 653 ET 653-1 CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAXES ET COMPENSATION POUR L'ANNÉE 2024

Monsieur le conseiller Dany St-Amant, donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du conseil municipal, du Règlement numéro 653-2 modifiant les règlements 653 et 653-1 concernant l'imposition des taxes et compensation pour l'année 2024. Il présente et dépose le projet de règlement à la présente séance.

L'objet de ce règlement est de modifier, remplacer ou abroger divers tarifs que les utilisateurs doivent payer afin de recourir à certains services, biens ou activités de la Ville, notamment en matière de loisirs et de travaux publics, etc.

Tous les membres du Conseil ont reçu une copie du projet de règlement le 27 juin 2024.

217-24-07-02

**OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DU VAL-SAINT-FRANÇOIS –
APPROBATION DU BUDGET RÉVISÉ 2024**

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec a présenté le budget révisé 2024 de l'Office Municipal d'Habitation du Val-Saint-François (ci-après OMH) et que ce budget révisé doit être accepté par l'OMH et la Ville de Valcourt;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt accepte le budget révisé 2024 de l'OMH, tel que présenté par la Société d'habitation du Québec, soit :

Revenus	1 122 060 \$
Dépenses	1 508 463 \$
Déficit	386 403 \$

Contribution municipale de la Ville de Valcourt, soit 10 % du déficit : 38 640 \$.

ADOPTÉE

218-24-07-02

**APPEL D'OFFRES # 2024-TRÉ-01 – SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA
VÉRIFICATION DES ÉTATS FINANCIERS 2024-2025-2026 – OCTROI DE
CONTRAT**

ATTENDU QU'un appel d'offres sur invitation écrite pour des services professionnels en comptabilité a été lancé conformément à la Loi pour la réalisation d'un mandat de vérification des états financiers 2024, 2025, 2026 et 2027 en option;

ATTENDU QU'au jour fixé pour la réception des offres, deux soumissions ont été reçues;

ATTENDU QUE les enveloppes contenant les soumissions ont été ouvertes publiquement;

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été analysées suivant le système de pondération mis en place conformément à la Loi et communiqué aux soumissionnaires;

ATTENDU QUE les deux soumissionnaires se sont qualifiés, avec le résultat intérimaire suivant :

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Pointage intérimaire</u>
Daniel Tétreault, CPA inc.	70,40/100
Raymond Chabot Grant Thornton	83,10/100

ATTENDU QU'aux termes de la Loi, tout soumissionnaire, pour se qualifier, doit obtenir un pointage intérimaire d'au moins 70;

ATTENDU QUE le pointage final des soumissionnaires a par la suite été déterminé conformément à la Loi, selon la formule mathématique suivante :

$$\frac{(\text{Pointage intérimaire} + 50) \times 10\,000}{\text{Prix de la soumission}}$$

ATTENDU QUE les soumissionnaires ont soumis les prix suivants, plus les taxes applicables, à savoir :

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix incluant les taxes applicables (scénario 2)</u>
Daniel Tétreault, CPA inc.	50 390,00 \$
Raymond Chabot Grant Thornton	63 000,00 \$

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

ATTENDU QUE le pointage final obtenu par les soumissionnaires est le suivant :

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Pointage final</u>
Daniel Tétreault, CPA inc.	23,89
Raymond Chabot Grant Thornton	21,13

ATTENDU la recommandation du comité de sélection nommé par la direction générale;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt adjuge à la firme Daniel Tétreault CPA inc., le mandat de services professionnels pour la vérification des états financiers 2024, 2025, 2026 et 2027 en option, au montant de 50 390,00 \$, plus les taxes applicables, le tout conformément à l'appel d'offres numéro 2024-TRÉ-01 et la soumission de cette firme.

ADOPTÉE

219-24-07-02

DEMANDE D'AUTORISATION D'UTILISER UN STATIONNEMENT MUNICIPAL – ÉCOLE DE L'ODYSSÉE

ATTENDU la demande déposée par l'école de l'Odysée de Valcourt pour permettre que soit utilisé un stationnement municipal aux fins de débarcadère d'autobus scolaire pour les élèves lors de la rentrée 2024, advenant que les travaux de rénovation de l'école ne soient pas terminés à cette période;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt autorise l'école de l'Odysée à utiliser le stationnement du Centre communautaire aux fins de débarcadère d'autobus scolaire pour les élèves lors de la rentrée 2024, advenant que les travaux de rénovation de l'école ne soient pas terminés à cette période.

ADOPTÉE

220-24-07-02

DEMANDE D'APPUI - PROJET INTERGÉNÉRATIONNEL D'AUTO PORTRAITS - VALCOURT 2030

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt appuie le projet intergénérationnel « Mon autoportrait » de l'organisme Valcourt 2030, dans le cadre du Fonds d'initiatives culturelles (FIC) de la MRC du Val-Saint-François.

ADOPTÉE

221-24-07-02

INVITATION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE - SOUPER

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-la Rochelle a invité la Ville de Valcourt à participer à un souper au bénéfice des organismes à but non lucratif et autres associations d'entraide locaux;

ATTENDUE QUE des membres du Conseil municipal de la Ville de Valcourt participeront à cette soirée et à cette fin, la Ville les y autorise et paye les frais de 35 \$ par billet;

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt autorise trois membres du Conseil municipal à participer au souper organisé par la Municipalité de Sainte-Anne-de-la Rochelle conformément à ce qui précède et paye les billets au coût de 35 \$ chacun.

ADOPTÉE

222-24-07-02

FABRICATION DE DEUX FIGURINES D'HALLOWEEN - OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU QUE le Comité d'embellissement de la Ville recommande la fabrication de deux figurines d'Halloween à être installées sur le boulevard des Cyprès lors de la tenue de cette fête;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt achète les pieux et les poteaux servant à fixer les figurines, et ce, au montant de 2 400 \$, plus les taxes applicables;

QUE la Ville octroie le contrat de fabrication de deux figurines d'Halloween à l'entreprise Courtval – Équipements industriels sur mesure, aux montants suivants:

Graphisme pour dessin : 60 \$

Fabrication des figurines (2 fois) : 1/8" X 4'X 8' - 1 455 \$
1/8"X 5'X 10' - 1 745 \$

le tout, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

223-24-07-02

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - CLUB DE CHEERLEADING LYNX DE VALCOURT

ATTENDU l'aide financière demandée à la Ville par le Club de Cheerleading Lynx de Valcourt;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif des commandites;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt verse une contribution financière de 50 \$ par participant résident sur son territoire;

QUE cette contribution financière d'une durée d'un an à compter de la présente soit conditionnelle à la remise à la Ville, de la liste des inscriptions au Club;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-190-00-970.

ADOPTÉE

224-24-07-02

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – COMITÉ CULTUREL DU GRAND VALCOURT

ATTENDU QUE le Comité culturel du Grand Valcourt a déposé à la Ville, une demande d'aide financière dans le cadre de la poursuite de certaines de ses activités actuelles, soit le Ciné-Club, les Créatives et la Chorale Gospel;

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

ATTENDU la recommandation du comité consultatif des commandites;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt octroie au Comité culturel du Grand Valcourt, une aide financière de 1 500 \$ dans le cadre de la tenue des activités du Ciné-Club, les Créatives et la Chorale Gospel;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-190-00-970.

ADOPTÉE

225-24-07-02

EMBAUCHE DU PERSONNEL TEMPORAIRE - CAMP DE JOUR - SAISON ESTIVALE 2024

ATTENDU la nécessité d'embaucher le personnel temporaire au camp de jour de la saison estivale 2024;

ATTENDU la recommandation du directeur du Service des loisirs, d'embaucher pour cette saison estivale, une coordonnatrice, une éducatrice spécialisée, des animateurs, des aides-animateurs et des accompagnateurs au camp de jour;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt embauche temporairement pour la saison estivale 2024, les employés du camp de jour, conformément à ce qui précède et à la liste du personnel *Équipe d'animation estivale 2024* produite par le directeur du Service des loisirs.

ADOPTÉE

226-24-07-02

ACHAT DE MOBILIER - JEUX D'EAUX - OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU QUE la Ville veut mettre à la disposition des utilisateurs des jeux d'eau, du mobilier urbain;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt achète de l'entreprise Tessier Récréo-Parc, une table à pique-nique, deux chaises longues doubles et une chaise longue de couleur sable (ou beige ou gris pâle), pour un montant de 9 953,14 \$, plus les taxes applicables et incluant la livraison et l'assemblage.

ADOPTÉE

227-24-07-02

VALIDATION 2024 - DÉBITMÈTRES DES SECTEURS RÉGIONAL ET MUNICIPAL - OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU QUE la Ville fait vérifier annuellement la précision de ses équipements de mesure de débit d'eau potable et d'eau usée en vertu de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP) du MAMH, du Règlement sur la déclaration des prélèvements en eau (RDPE) du MELCCFP et du Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU) du MELCCFP;

ATTENDU QUE ces débitmètres servent à mesurer ou calculer les volumes consommés des municipalités parties à l'entente intermunicipale à cet effet;

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

ATTENDU la recherche de prix du responsable de la gestion des eaux de la Ville;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt accepte l'offre de services de SIMO reçue le 29 mai 2024 au coût forfaitaire de 3 907,86 \$, plus les taxes applicables;

QUE les fonds nécessaires au paiement de ces dépenses soient puisés aux postes budgétaires 02-412/413/413-02-414-00-521 - Entretien infrastructure des différentes ententes.

ADOPTÉE

228-24-07-02

SURPRESSEUR DES ÉRABLES - PLAN-CONCEPT ET ÉVALUATION D'AVANT-PROJET - OCTROI DE MANDAT

ATTENDU QUE la Ville veut mettre à jour l'étude hydraulique du secteur desservi par le poste de surpression de la rue des Érables, définir les débits de conception des nouvelles pompes et évaluer les coûts de réfection du poste de surpression en considérant la reconstruction d'une nouvelle chambre souterraine en béton ou la construction d'un nouveau bâtiment de service avec ou sans génératrice;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt octroie le mandat à la firme d'ingénierie EXP, de réaliser le plan-concept et l'évaluation d'avant-projet dans le cadre du projet mentionné précédemment, au montant maximal de 7 500 \$, plus les taxes applicables et conformément à l'offre de services de cette firme datée du 27 mai 2024.

ADOPTÉE

229-24-07-02

CERTIFICAT DE PAIEMENT NO.14 - AGRANDISSEMENT DE L'USINE D'EAU POTABLE DU LAC BOWKER

ATTENDU QUE la firme Architech Design et plus particulièrement son architecte recommande à la Ville le paiement du certificat no.14 à l'entrepreneur Construction Olivier & Lyonnais pour les travaux d'agrandissement de l'usine d'eau potable du Lac Bowker;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt autorise le trésorier à émettre le paiement du certificat no. 14, au montant de 8 621,87 \$, plus les taxes applicables, à l'entrepreneur Construction Olivier & Lyonnais, relativement à la libération finale de la retenue financière dans le cadre des travaux de l'agrandissement de l'usine d'eau potable du Lac Bowker;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette retenue financière soient puisés à même le poste budgétaire 55-136-00-000 - Dépôts et retenues de garantie.

ADOPTÉE

230-24-07-02

MISE AUX NORMES DU SOUS-SOL - BÂTIMENT DE LA MAISON DES JEUNES - OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt est propriétaire de l'immeuble occupé par la Maison des Jeunes et des travaux de mise aux normes doivent être effectués;

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

ATTENDU QUE la Maison des Jeunes a fait une recherche de prix auprès de deux entrepreneurs afin que les travaux soient réalisés;

ATTENDU QUE l'offre de services de Rénovations Pierre Groulx 2009 inc. s'avère être conforme et plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt octroie le contrat de mise aux normes du sous-sol de la Maison des Jeunes, conformément à l'offre de services de cet entrepreneur et datée du 24 avril 2024, au montant de 7 645,30\$, plus les taxes applicables;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 03-310-00-064 - Amélioration Immeubles Municipaux.

ADOPTÉE

231-24-07-02

AJOUT DE PANNEAUX DE SIGNALISATION ROUTIÈRE « STATIONNEMENT INTERDIT » - RUE DESRANLEAU

ATTENDU les difficultés de circulation sur une partie de la rue Desranleau;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a à cœur la sécurité des citoyens et des biens;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville mandate le Service des travaux publics d'ajouter des panneaux de signalisation routière « Stationnement interdit » de 8h à 18h du lundi au vendredi en face du 532, rue Desranleau;

D'autoriser le Service des travaux publics de faire l'acquisition des panneaux nécessaires aux fins de la présente résolution, le cas échéant.

ADOPTÉE

232-24-07-02

NOMINATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL ET D'UNE REMPLAÇANTE - COMITÉ DE VERDISSEMENT DE VALCOURT 2030

ATTENDU QUE l'organisme Valcourt 2030 et son Comité de verdissement (biodiversité et environnement) vont réaliser un plan de verdissement du Grand Valcourt;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer deux membres du Conseil municipal, l'un à titre de membre du Comité de verdissement et l'autre, à titre de membre remplaçant;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt nomme madame la conseillère Vicky Bombardier, à titre de membre du Comité de verdissement de l'organisme Valcourt 2030 et madame la conseillère Marie-Claire Tétreault, à titre de membre remplaçante, et ce, dans le cadre du projet de verdissement du Grand Valcourt.

ADOPTÉE

233-24-07-02

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS - CONTRÔLE QUALIFICATIF DES MATÉRIAUX ET SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE - RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX DES RUES BELLERIVE ET BERNIER

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt a demandé des prix à plusieurs firmes d'ingénierie pour assurer, notamment, le contrôle de qualité des matériaux et la surveillance environnementale lors de la réfection des services municipaux des rues Bellerive et Bernier;

ATTENDU QUE l'offre reçue de la firme d'ingénierie Solmatech datée 18 juin 2024 s'avère la plus avantageuse et conforme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt accepte l'offre de services de la firme d'ingénierie Solmatech datée du 18 juin 2024, pour effectuer entre autres le contrôle de qualité des matériaux et la surveillance environnementale lors de la réfection des services municipaux des rues Bellerive et Bernier, et ce, pour un montant de 36 081,02 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

234-24-07-02

DEMANDE D'APPUI - PROJET BORDALO À L'ODYSSÉE - RÉSIDENCES EN EXPLORATION ET DÉVELOPPEMENT ARTISTIQUE (REDA)

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt appuie le projet Bordalo à l'Odysée de l'organisme Résidences en exploration et développement artistique (REDA), dans le cadre du Fonds d'initiatives culturelles (FIC) de la MRC du Val-Saint-François.

ADOPTÉE

235-24-07-02

EMBAUCHE D'UN CONCIERGE TEMPORAIRE - SAISON ESTIVALE 2024

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville embauche monsieur Oliver Strickland, à compter du 8 juillet 2024 au poste de concierge temporaire pour la période estivale 2024;

QUE cette embauche soit conditionnelle au départ de l'employé occupant le poste de journalier en bâtiments et espaces verts, celui-ci ayant remis sa démission de ce poste le 28 juin 2024;

QUE les conditions d'embauche de monsieur Strickland soient celles prévues par le directeur du Service des loisirs de la Ville.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

Initiales du Maire
396
Initiales du Greffier

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, ET
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit et est levée à 19h47.

ADOPTÉE

Pierre Tétrault, Maire

Me Julie Waite, Greffière